



PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET/OU CLASSES AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

DOSSIER D'APPROBATION
Fiches de présentation des PDA
par monument

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE

Thénac

Périmètre délimité des abords

Église de prieuré de Monbos

20 Le Sud

24 240 Thénac



Crédit photo : Jacques David



BERGERAC SUD DORDOGNE

la CAB

Ministère
**Culture
Communication**

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne

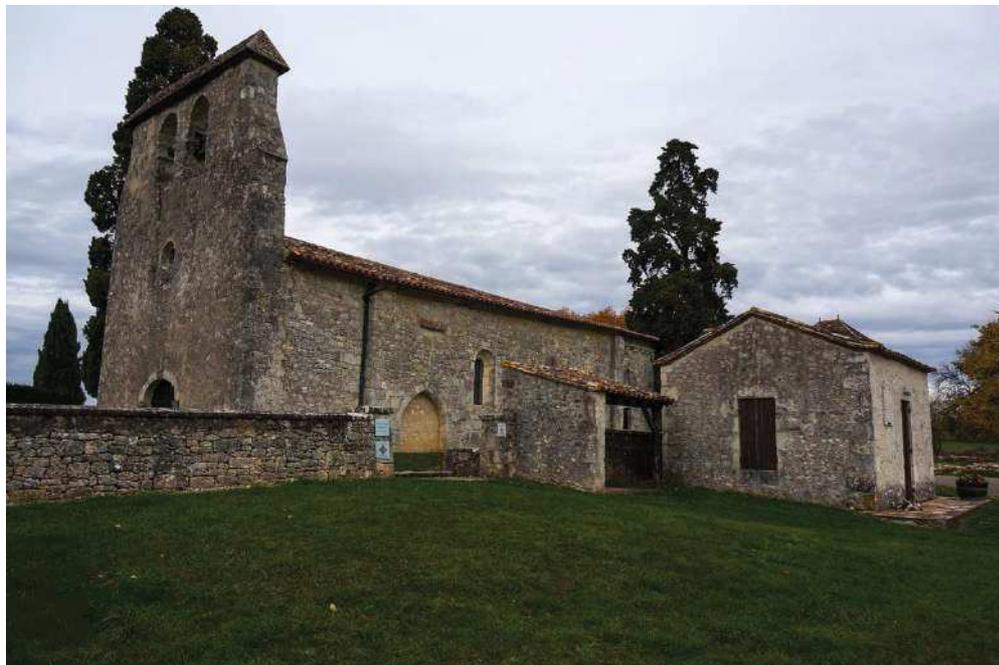
Equipe chargée d'études : Métropolis + Archistudio

Eglise de prieuré de Monbos

20 Le Sud
24 240 Thénac

Église inscrite par arrêté du 16 mai 1947.

(Photo : perigord.mcweb.fr)



(Photo :
perigord.mcweb.fr)



descriptif des abords

L'Eglise du prieuré de Monbos se situe au cœur d'espaces ruraux et agricoles de la commune de Thénac.

Les paysages y sont globalement ouverts, dans la limite des vallonnements périphériques et des espaces boisés qui dominent le site Monbos.

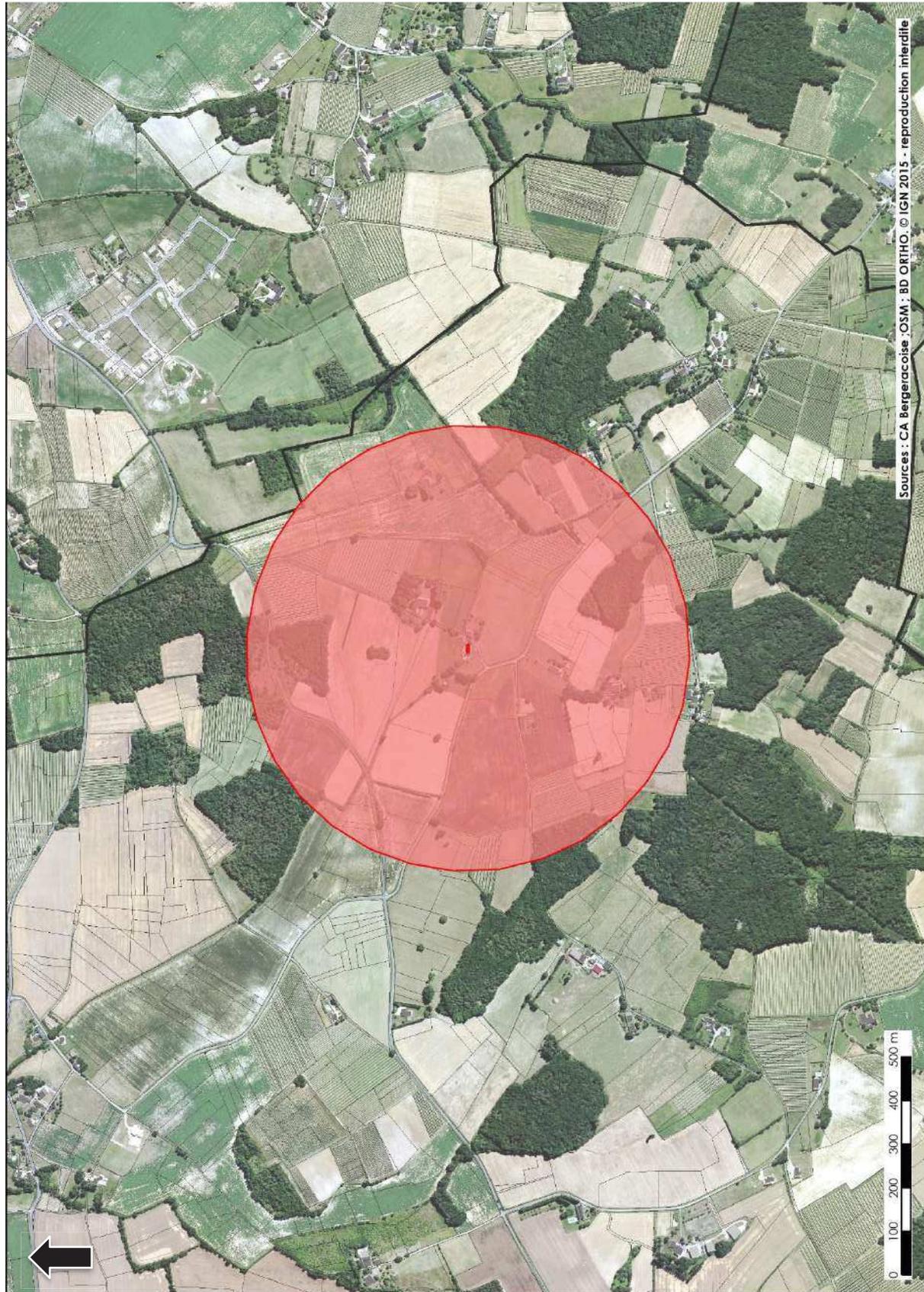
Les rares constructions présentes dans la campagne environnantes sont des constructions anciennes souvent à l'origine en lien avec l'activité agricole dominante du site.

justification du périmètre

Les espaces agricoles très ouverts autour de l'église de prieuré de Monbos explique la nécessité de conserver un périmètre de protection aux dimensions relativement proches du périmètre initial mais qui permet toutefois de mieux prendre en considération le relief des paysages alentours.

De même, la position centrale occupée par l'Eglise dans ce vaste paysage rural permet de conserver une relative homogénéité du périmètre pour garantir le maintien d'une qualité et d'une cohérence globale dans la gestion du site.

périmètre de protection actuel



périmètre de protection délimité des abords proposé

